

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 4 octobre à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Sylvain Lavoie

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 206.10.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 14 septembre au 4 octobre 2021
 - 4.1.2 Dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*
 - 4.1.3 Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie — Secteur Sud
 - 4.1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 284-2021 fixant les modalités de prise en charge par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées.
 - 4,2 Gestion du territoire**
 - 4.2.1 Adoption du second projet de Règlement no 283-2021 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par M^{me} Madame Thérèse Thériault - Lot 5 269 031 (Ferme du Clan Gagnon)
 - 4.2.3 Octroi d'un contrat à Dufresne Asphalte (9321-5911 Québec inc.) — Pavage de diverses rues et routes — Appropriation au fonds carrière et sablière

- 4.2.4 Octroi d'un contrat à Fraises-O-Bec (9021-1095 Québec inc.) — Achat de fleurs annuelles - Saison 2022
- 4.2.5 Acquisition de bois de platelage de ponts auprès de la Quincaillerie Tremblay et Laroche
- 4.2.6 Octroi d'un contrat à Dccom enr. — Acquisition et installation d'un panneau de contrôle pour la déphosphatation des eaux usées secteur Lac-à-la-Croix — Appropriation Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Sel Warwick inc. — Achat de sel de déglçage
- 4.2.8 Octroi d'un contrat à Service Nord-Flo inc. — Réparation d'équipements de stations d'égout
- 4.2.9 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Julie Desbiens et M. Pierre-Luc Martel — 114, rue Mathieu

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise BNP performance philanthropique — Accompagnement dans la campagne de financement dans le cadre du projet de transformation et de rénovation de la piscine municipale
- 4.3.2 Octroi d'un mandat à AECOM pour établir un concept d'aménagement dans le cadre de la démarche de développement de la Colonie Richelieu
- 4.3.3 Adoption de directives de changement DC-009 et DC-010 — Travaux de rénovation de la piscine municipale

4,4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 207.10.2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **211.10.2021 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 283-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'adopter le second projet de Règlement n° 283-2021 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur afin d'autoriser la construction de résidences de villégiature en zone forestière sur des emplacements remembrés de 20 hectares minimum.

Ce second projet fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **212.10.2021 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ SOUMISE PAR MME MADAME THÉRÉSA THÉRIAULT LOT 5 269 031 (FERME DU CLAN GAGNON)**

Considérant que M^{me} Thérèse Thériault s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'installer une conduite de drainage sur le lot 5 269 031 (propriété de Ferme du Clan Gagnon) sur une superficie de 29,6 mètres carrés pour desservir le drain de fondation de sa résidence du 2061 route 169 ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que la demande ne cause aucune perte de superficie cultivable ;

Considérant que la demande porte sur une superficie peu significative (29,6 m²) ;

Considérant que la demande est sans effet négatif sur la pratique de l'agriculture.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'appuyer la demande de M^{me} Thérèse Thériault dans le but d'obtenir l'autorisation d'installer une conduite de drainage sur le lot 5 269 031 (propriété de Ferme du Clan Gagnon) sur une superficie de 29,6 mètres carrés pour desservir le drain de fondation de sa résidence du 2061 route 169.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **213.10.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À DUFRESNE ASPHALTE (9321-5911 QUÉBEC INC.) — PAVAGE DE DIVERSES RUES ET ROUTES — APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à l'entreprise Dufresne Asphalte (9321-5911 Québec inc.) le contrat de pavage de diverses rues du territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix pour un total de 70 tonnes à 200 \$, le tout pour la somme de 14 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **214.10.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À FRAISES-O-BEC (9021-1095)**

**QUÉBEC INC.) — ACHAT DE FLEURS ANNUELLES
SAISON 2022**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De reporté ce point à une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.5 215.10.2021 ACQUISITION DE BOIS DE PLATELAGE DE PONTS
AUPRÈS DE LA QUINCAILLERIE TREMBLAY ET
LAROCHÉ**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'autoriser l'acquisition de bois de platelage de ponts auprès de la Quincaillerie Tremblay Laroche pour la somme de 12 803,24 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 15 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.6 216.10.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À DCCOM ENR. — ACQUISITION
ET INSTALLATION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE POUR
LA DÉPHOSPHATATION DES EAUX USÉES SECTEUR
LAC-À-LA-CROIX — APPROPRIATION PROGRAMME DE
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à l'entreprise Dccom enr. le contrat d'acquisition et d'installation d'un panneau de contrôle pour la déphosphatation des eaux usées dans le secteur Lac-à-la-Croix pour la somme de 29 783 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 1^{er} septembre 2021 ;

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**4.2.7 217.10.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK INC. — ACHAT
DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De procéder à l'achat de sel de déglacage pour les rues et routes de la Ville auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 21 600 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 29 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.8 218.10.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À SERVICE NORD-FLO INC. —
RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS DE STATIONS D'ÉGOUT**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à l'entreprise Service Nord-Flo inc. le contrat de réparation d'équipements de stations d'égout pour la somme de 10 998,99 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 22 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.9 219.10.2021 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M^{ME} JULIE
DESBIENS ET M. PIERRE-LUC MARTEL — 114, RUE
MATHIEU**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M^{me} Julie Desbiens et M. Pierre-Luc Martel le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 846,10 mètres carrés
- Désignation cadastrale : 6 322 237
- Adresse : 114, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45 747 \$/m² (4,25 \$/p²) pour la somme de 38 706,54 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 30 septembre 2021, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **220.10.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE BNP PERFORMANCE PHILANTHROPIQUE — ACCOMPAGNEMENT DANS LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSFORMATION ET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Considérant qu'à la suite de l'octroi de contrat à la firme BNP performance philanthropique lors de la séance du 13 septembre 2021 (Résolution n° 203.09.2021), des informations supplémentaires ont été recueillies ;

Considérant qu'en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le maire a exercé son droit de véto ;

Considérant que le sujet doit être soumis de nouveau.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'abroger la résolution n° 203.09.2021 concernant l'octroi d'un contrat à l'entreprise BNP performance philanthropique pour l'accompagnement dans le cadre de la campagne de financement du projet de transformation et de rénovation de la piscine municipale, le tout conformément à l'article 53 de *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **221.10.2021 OCTROI D'UN MANDAT À AECOM POUR ÉTABLIR UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE RICHELIEU**

Considérant le dépôt du rapport d'étape de l'étude de faisabilité dont les orientations préliminaires indiquent une opinion favorable concernant le développement touristique pour le site de la Colonie Richelieu ;

Considérant que dans ces conditions, l'étude de faisabilité doit se poursuivre et qu'il est essentiel d'obtenir des prévisions financières basées sur un concept d'aménagement proposé ;

Considérant l'ensemble des informations requises afin que la ville soit admissible à différentes formes de financement externe dans le futur.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'octroyer un mandat à la firme AECOM pour établir un concept d'aménagement dans le cadre de la démarche de développement de la Colonie Richelieu. Le tout pour la somme

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Messieurs Richard Lapointe et Lévis Duchesne, conseillers sortants adressent quelques mots de remerciements aux citoyennes et citoyens qui leur ont fait confiance au cours de leurs différents mandats. Ils adressent également des remerciements aux employés municipaux et à la direction générale de la Ville pour leur travail et leur compétence à mener les différents dossiers.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier